



Cher(e)s collègues , cher(e)s ami(e)s,

Le 9 janvier 2013, s'est tenu un groupe de travail sur le projet de dispositif ministériel d'accompagnement des réorganisations au sein de notre ministère.

Ce groupe de travail faisait suite à des réunions bilatérales organisées entre les fédérations Finances et le Secrétariat général de Bercy.

L'UNSA et la CFTC ont participé à ces réunions consécutives, rappelons-le, au CTM du 6 décembre 2013.

Ce dernier prévoyait la présentation de ce dispositif d'accompagnement aux Fédérations Finances comme un simple point de présentation.

Unanimes, les Fédérations avaient exigé que ce texte fasse l'objet à tout le moins d'une concertation, ce que le Secrétaire général avait accepté après une suspension de séance.

L'ampleur des restructurations liées à la mise en œuvre des plans stratégiques amène l'administration à élaborer un dispositif ministériel d'accompagnement des réorganisations, permettant à un agent subissant la fermeture de son service de pouvoir bénéficier d'une mobilité interdirectionnelle dans la même zone géographique de vie. Cette notion de zone géographique de vie remplacera la notion de résidence dans ce dispositif et vise à éviter aux agents victimes de restructuration, un déménagement.

Le groupe de travail du 9 janvier devait faire la synthèse des propositions visant à amender ce dispositif dans la forme où il avait été présenté au CTM du 6 décembre 2013.

L'UNSA et la CFTC ont fait valoir que les restructurations et les suppressions d'effectifs n'ont pas attendu l'annonce des plans stratégiques pour être mises en œuvre, que la Douane pratique déjà ce qu'elle appelle les restructurations au fil de l'eau.

A ce jour les pratiques d'accompagnement des réorganisations sont très disparates au niveau directionnel et il convient que le ministère devienne le garant d'une harmonisation des pratiques dans l'intérêt des agents restructurés. Au cours de ce groupe de travail, après une interruption de séance, la CGT et Solidaires ont décidé de quitter la séance.

L'UNSA et la CFTC, ainsi que FO et la CFDT ont poursuivi les travaux. L'UNSA et la CFTC ont particulièrement insisté sur la création de droits nouveaux en matière de rémunération des agents victimes de restructurations. Nos fédérations UNSA/CFTC ont rappelé le cas des agents ayant subi plusieurs restructurations et demandé que ceux-ci obtiennent des droits abondés.

Contrairement à une autre fédération, **l'UNSA et la CFTC ont demandé à ce que le dispositif n'impacte pas les tableaux de mutation des directions.**

Nos fédérations UNSA et CFTC ont demandé que si création d'emplois il y a, ceux-ci soient réservés prioritairement aux agents restructurés.

En tout état de cause, l'UNSA et la CFTC considèrent que ce dispositif n'est pas une révolution, et donne un droit de regard au ministère sur la façon dont les directions gèrent leurs restructurations et apporte de facto une garantie d'égalité de traitement aux agents subissant les restructurations.

Ce dispositif sera l'objet d'un suivi mensuel par les fédérations et un compte rendu sera fait par l'administration en CTM. Notre participation à ce groupe de travail ne valide en aucun cas les plans stratégiques élaborés unilatéralement par les directions et qui entraîneront d'importantes restructurations.

A noter que sous l'impulsion des fédérations, un chapitre « action sociale » a été rajouté et que les agents des douanes surveillance garderont dans le cadre de ce dispositif le bénéfice de la bonification des services actifs acquis.

L'UNSA et la CFTC rappellent avec force leur volonté de voir ce dispositif amélioré, notamment en ce qui concerne la partie rémunération.

L'UNSA et la CFTC ont souhaité que ce dispositif ait une durée de vie limitée.